

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE PLURIANNUALE D'UBBIETTIVI È DI
MEZI 2026-2030 CÙ L'ASSOCIU ENTREPRENDRE POUR
APPRENDRE CORSICA (EPA)
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS 2026-2030 AVEC L'ASSOCIATION
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE CORSICA (EPA)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. L'éducation à l'entrepreneuriat, un levier d'égalité des chances au service de la jeunesse corse

L'égalité des chances face à l'orientation et à la découverte du monde professionnel demeure un enjeu marqué en Corse, où les écarts d'accès à l'expérience concrète, à la confiance en soi et à la projection professionnelle restent forts selon les territoires, les filières et les situations sociales des jeunes.

La Collectivité de Corse porte, depuis 2020, un partenariat avec l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) Corsica, relais en Corse du mouvement Entreprendre Pour Apprendre France, lui-même adossé au réseau international Junior Achievement Worldwide. Ce partenariat repose sur le déploiement du programme Mini-Entreprise®, dispositif pédagogique fondé sur l'apprentissage par l'action, qui permet à des jeunes de 9 à 25 ans de créer et de faire vivre, en équipe et sur une année scolaire, un projet entrepreneurial collectif, de l'idée jusqu'à la commercialisation.

Au-delà d'une politique de l'emploi, ce soutien s'inscrit dans une ambition de cohésion territoriale et sociale. Il permet à des jeunes scolarisés en zone urbaine comme en zone rurale, mais aussi à des jeunes en insertion, en situation de handicap ou en décrochage, de vivre une expérience valorisante et professionnalisante, en lien avec le monde économique et les acteurs du territoire.

2. Le bilan des conventions 2020-2025 et 2025-2026, une dynamique en forte progression

L'association EPA Corsica a été accompagnée par la Collectivité de Corse via l'ADEC sur cinq années scolaires, de 2020-2021 à 2024-2025, dans le cadre d'une première convention d'objectifs et de moyens. Sur cette période, l'activité de l'association a été multipliée par huit, passant de 12 projets et 234 jeunes accompagnés en 2019-2020 à 96 projets et 2 096 jeunes accompagnés en 2024-2025, dont plus d'un sur deux, 1 116 jeunes, présentait des freins à l'employabilité ou était issu de zones prioritaires. Cette dernière année a mobilisé 62 établissements scolaires sur l'ensemble des territoires de Corse, 101 encadrants, 142 mentors et experts issus du monde économique, et près de 300 bénévoles.

Cet engagement a été salué au niveau français et international. L'équipe Acqua Connect, imaginée par des lycéens corses autour de la prévention de la déshydratation des personnes âgées, a remporté le Prix National du Numérique. Le projet Chill IA, développé par des collégiens, a été distingué avant d'être présenté au

salon Educatech à Paris. L'équipe Flow a quant à elle porté les couleurs de la Corse jusqu'à la scène internationale, devenant première équipe européenne et deuxième équipe mondiale lors d'une finale réunissant les meilleurs jeunes entrepreneurs de plusieurs continents.

Un accompagnement direct par l'ADEC, au titre de l'année scolaire 2025-2026, confirme et amplifie cette trajectoire. L'association a déployé 153 projets, en hausse de 59%, pour 2 368 jeunes touchés, 75 établissements engagés et 64 conventions signées avec des établissements et partenaires socio-économiques. L'ensemble des objectifs annuels fixés a été dépassé, le nombre de jeunes bénéficiaires directs atteignant 1 869 pour un objectif de 1 000, et le nombre d'établissements 75 pour un objectif de 60. Près de 1 090 jeunes issus de quartiers prioritaires, de réseaux d'éducation prioritaire ou de zones rurales à revitaliser, soit la moitié du public touché, ont bénéficié des programmes. Cette couverture s'étend à l'ensemble de la Corse, avec un équilibre maintenu entre le Pumont et le Cismonte, une présence en milieu urbain comme dans les zones de l'intérieur et de montagne, et une implantation dans les quartiers prioritaires des deux principales agglomérations, Ajaccio et Bastia.

Cette année a également marqué le lancement de deux chantiers structurants, la pouponnière des mini-entrepreneurs, construite avec le Pôle Pépite de l'Université de Corse pour accompagner les jeunes au-delà de leur Mini-Entreprise, et les premiers pas d'un réseau d'anciens participants. Le Festival s'est tenu au Parc Galea le 21 mai 2026, et la délégation corse a participé au Festival au Stade Charléty à Paris le 9 juin 2026.

3. La convention d'objectifs et de moyens 2026-2030, consolider une trajectoire de croissance maîtrisée

Fort de ce bilan, il est proposé de reconduire le partenariat sur quatre années scolaires, de 2026-2027 à 2029-2030, sous la forme d'une convention d'objectifs et de moyens liant directement la Collectivité de Corse et EPA Corsica, l'ADEC assurant le suivi de son exécution.

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 9 à 25 ans scolarisés en collèges, lycées généraux, professionnels et agricoles, ou en structures spécialisées, ainsi qu'aux jeunes en insertion et aux jeunes en situation de handicap. Les objectifs progressent de 66 mini-entreprises et 1 980 élèves bénéficiaires en 2026-2027 à 100 mini-entreprises et 3 000 élèves bénéficiaires en 2029-2030, avec un maillage territorial garantissant au moins la moitié des classes engagées en milieu rural.

L'engagement pluriannuel de la Collectivité de Corse s'établit à 468 000 euros sur la période, soit 117 000 euros par année scolaire, individualisés chaque année par le CE selon des modalités de versement en deux temps : une avance de 50%, puis un solde de 50% sur justificatifs.

En conséquence, il est proposé d'approuver le bilan des conventions 2020-2025 et 2025-2026 tel que présenté en annexe, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2026-2030 avec l'association EPA Corsica pour un montant global de 468 000 euros, d'autoriser l'individualisation annuelle des crédits correspondants par le Conseil exécutif, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la

convention correspondante ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

4. Une assise juridique sécurisée

Le soutien proposé à EPA Corsica a fait l'objet d'une analyse au regard des cinq critères constitutifs de la notion d'aide d'État. Quatre d'entre eux sont réunis :

- l'association exerce une activité économique au sens du droit européen, même sans but lucratif ;
- les aides bénéficient à un territoire déterminé ;
- les fonds mobilisés sont des ressources publiques ;
- l'avantage économique ainsi procuré à EPA Corsica est susceptible, par principe, de fausser la concurrence.

Le cinquième critère, celui de l'affectation des échanges entre États membres, n'est en revanche pas rempli : l'activité d'EPA Corsica s'adresse exclusivement à une clientèle locale, les jeunes corses de 9 à 25 ans, sans démarche visant à attirer une clientèle ou des investisseurs d'autres pays européens, sans concurrent transfrontalier identifié exerçant une activité comparable, et sans effet d'éviction sur d'éventuels autres opérateurs. L'activité d'EPA Corsica demeure donc strictement locale au sens du droit communautaire, ce qui exclut la qualification d'aide d'État au sens de l'article 107, paragraphe 1, du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Le soutien de la Collectivité de Corse relève en conséquence du droit commun de la subvention publique, tel que défini par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, qui impose la conclusion d'une convention au-delà de 23 000 euros, objet même de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens proposée en annexe.

Cette analyse reprend celle déjà retenue par la Collectivité de Corse sur ce même partenariat, tant lors de l'instruction de la convention 2025-2026 que par la délibération n° 21/080 CP de la Commission permanente du 28 avril 2021, garantissant la continuité de la position de la Collectivité de Corse sur ce dossier depuis 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.